

Note d'information relative aux travaux de façade (notamment pour les ETICS)

Pour tous les travaux d'ETICS (quelle que soit la nature de l'isolant) :

Avant leur pose (stockage extérieur hors et sur chantier), en cours de pose, après leur pose et avant enduisage, les panneaux isolants doivent être protégés de l'humidité, et des conditions climatiques de type intempéries.

Les panneaux isolants doivent être conservés dans leur emballage d'origine jusqu'à la pose.

La pose d'un filet d'échafaudage standard reste recommandée pour la protection générale des façades.

Rappels et modifications de dispositions générales du CPT 3035-V3 :

- § 7.2.1 : veiller à maîtriser le délai de séchage entre la pose des panneaux isolants et l'enduisage.
- § 4.2.1.2 : l'enduit ne doit pas être mis en œuvre sur supports exposés au rayonnement direct du soleil, notamment en été.

Pour la mise en œuvre d'ETICS avec polystyrène expansé gris (PSE gris) :

(Modification et rappels du CPT 3035-V3)

- La bâche ou le filet de protection d'échafaudage spécifique ne laissant pas passer plus de 30% de l'énergie solaire n'est plus nécessaire.
- Dans le cas d'un collage de l'isolant par plots ou par boudins : 2 chevilles par panneau isolant, à mi-largeur et à environ 1/3 de la longueur à partir des bords du panneau, restent nécessaires. Les chevilles doivent être mises avant la prise de la colle.
- Dans le cas d'un collage de l'isolant en plein, il n'est pas nécessaire de mettre en place ces 2 chevilles avant la prise de la colle.